

APPEL À LA VIGILANCE

Évaluation du risque pour la prévention de la RAGE humaine :

Situations d'intérêts au Québec

27 janvier 2025

À l'attention des médecins et professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des équipes de prévention et contrôle des infections, aux pédiatres et aux microbiologistes infectiologues des établissements de santé

CONTEXTE

Cas de rage du raton laveur en Estrie

Un cas du variant de la rage du raton laveur a été confirmé en **janvier 2025** chez un raton laveur trouvé mort, en Estrie. Il s'agit du premier cas détecté depuis celui découvert dans le sud-ouest de la Montérégie en 2015. **Ceci amène des changements dans l'évaluation du risque au cas par cas, en Estrie.** Les niveaux de risque par [secteur géographique](#) ont été mis à jour suite à ce résultat.

En 2023 et 2024, des cas ont été détectés plus près de la frontière du Québec, dans l'État du Vermont, aux États-Unis. L'étroite collaboration avec les autorités américaines se poursuit afin que les meilleures stratégies soient mises en œuvre pour limiter la propagation de la rage du raton laveur de part et d'autre de la frontière canado-américaine.

Au Québec, l'épandage d'appâts vaccinaux a été réalisé à plusieurs reprises en 2024 afin d'immuniser les animaux sauvages dans les secteurs à risque (Estrie et Montérégie) et ainsi limiter la transmission du variant de la rage du raton laveur entre les ratons laveurs et les autres mammifères dans ces secteurs. Les interventions préventives se poursuivront en 2025 en fonction de l'évaluation de la situation et des recommandations du comité interministériel sur la rage.-

Surabondance de renards arctiques dans le nord du Québec

Cette année, une surabondance hors norme de renards arctiques est signalée dans plusieurs communautés nordiques, principalement dans les régions 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James) et devrait durer tout l'hiver. La situation est préoccupante. Ces renards qui sont un réservoir pour la rage (endémique), sont fortement en contact avec les communautés humaines, car ils sont en quête de nourriture (dépotoirs, nourriture pour chien, site d'opérations minières, etc.). Cette proximité occasionne plus de risque de transmission de la rage, qui est déjà élevée dans ces régions. Dans les dernières semaines, des centaines de renards ont été abattus et certains ont démontré des signes cliniques de rage et quelques-uns ont eu des résultats d'analyse positifs.

Région de Lanaudière

Aucun cas de rage chez des mammifères terrestres n'a été déclaré dans la région depuis plusieurs dizaines d'années. C'est pourquoi la région est évaluée à risque faible pour la rage. **Toutefois les animaux sauvages et les chauves-souris demeurent des animaux à risque de transmission de la rage dans notre région et dans toutes les régions du Québec.**

Une évaluation du risque doit être effectuée pour chacune des expositions à risque peu importe le type de mammifère impliqué.

La [rage](#) est une maladie contagieuse et mortelle pouvant affecter tous les mammifères, y compris les humains et de nombreux animaux de compagnie. À noter que le dernier cas de rage humaine recensé au Québec remonte à octobre 2000.

RECOMMANDATIONS AUX CLINICIENS

Lors d'une consultation suite à une exposition à risque à un mammifère (morsure, griffure, autres bris de peau, expositions de muqueuses à la salive de l'animal, etc.) :

1. **Utiliser l'[outil d'aide à la décision pour la gestion des expositions à risque de rage](#) lors de l'évaluation d'un usager pouvant avoir été exposé à un animal domestique ou sauvage. Il a été mis à jour suite au changement du niveau de risque par secteur géographique.**

Il est important de se référer à l'outil, car celui-ci est mis à jour en continu. C'est un outil interactif qui accompagne le professionnel de la santé dans l'évaluation de l'exposition à un animal et du risque de transmission de la rage. Il inclut les indications de prophylaxie postexposition (PPE) antirabique.

2. **Suivre les recommandations produites par l'[outil d'aide à la décision pour la gestion des expositions à risque de rage](#).** Ces recommandations sont basées sur l'[algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) :

- Si la prophylaxie postexposition (PPE) contre la rage est recommandée :
 - Vous pouvez consulter l'outil complémentaire suivant :
 - le tableau des [temps d'attente du résultat de l'analyse de la carcasse avant de débiter la PPE - Rage](#).
- Pour l'administration de la PPE contre la rage :
 - Consulter le PIQ pour obtenir davantage d'informations sur l'administration des [immunoglobulines antirabiques \(RIG\)](#) et sur les vaccins qui seront administrés : [vaccination contre la rage](#) et [la prophylaxie antitétanique](#).
 - Il est utile d'utiliser le [formulaire de recommandation – vaccination contre la rage en postexposition](#), car il facilite le calcul des RIG (selon le poids) et il peut être déposé au dossier.
- Pour l'administration de la PPE antitétanique, consulter l'outil [aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique](#) pour vous guider.
- Si l'animal est disponible et doit être observé, le [Formulaire de signalement - Demande d'évaluation du risque de rage d'un animal domestique mordeur](#) doit être acheminé au MAPAQ pour suivi (sinon communiquer avec la DSPublique).

En cas de doute sur l'évaluation du risque ou la conduite à tenir ainsi que pour demander l'analyse d'un mammifère sauvage, ou pour un avis sur une situation particulière, contacter la direction de santé publique (voir les coordonnées ci-dessous).

POUR JOINDRE OU DÉCLARER UNE MADO À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Durant les heures ouvrables :

- Courriel: maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- Télécopieur : 450 759-3742
- Téléphone : Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30)
 - 450 759-6660 poste 4513 ou
 - 1 855 759-6660 poste 4513

En dehors des heures ouvrables : 450 759-8222

- Faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

RÉFÉRENCES :

- **Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)**
[Rage – Pour les professionnels de la santé](#)
[Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine](#)
- **Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)**
[Protocole d'immunisation du Québec](#)
[Vaccin contre la rage](#)
[Immunoglobulines contre la rage](#)
[Vaccins - Aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique](#)
- **Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)**
[La rage](#)
[Rage : Risque du secteur géographique](#)
- **Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs**
[Lutte contre la rage du raton laveur au Québec - Un cas de rage du raton laveur confirmé en Estrie : le Ministère invite la population à redoubler de prudence](#)

Publication

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale en maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

D^{re} Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Isabelle Couture, ICASI, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Julie Larivière, chef d'administration de programme, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Mise en page

Christina Augustin, agente administrative, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2025

Dépôt légal

Premier trimestre 2025

ISSN 2818-2936 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section Documentation, dans la rubrique Santé publique sous l'onglet Bulletins du site du CISSS à [Bulletins](#)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée

